

## IL SE PEUT QUE VOS CLIENTS DEMANDENT DES ALLUMETTES SANS SPECIFIER CELLES D'EDDY

Non, pas, par indifférence, mais parce qu'ils s'attendent, naturellement, à ce que vous n'ayez que ces dernières—LES ALLUMETTES D'EDDY—en magasin. Si vous êtes bien avisés vous verrez à ce qu'ils ne soient pas déçus.

**LES ALLUMETTES D'EDDY SONT EN GRANDE FAVEUR DEPUIS 1851 ET CETTE FAVEUR AUGMENTE TOUJOURS**

## La Saison des Petits Fruits Approche

et, avec elle, une forte demande pour le sucre. Vous pouvez contribuer au succès de vos clients dans la mise en conserve de leurs fruits de la saison en recommandant et en fournissant le

**St-Lawrence**  **Granulé**

Le sucre de confiance.

Nous répondons de chaque livre.

## LES TRIBUNAUX

### ACTIONS EN COUR DE CIRCUIT— PROVINCE DE QUEBEC

L.-P. Pelletier v. Edmond Quintin, \$142.  
Mme S. Charbonneau et vir v. Ferd. Décarie, 1re classe.  
Philiass Lapierre v. Ville de Montréal, 1re classe.  
Wm.-Henri Courcelles v. Fred Lavigne et Ernest Courcelles, 4e classe.  
F.-X. Martin v. Philiass Archambault, \$2,070.  
Nap. Beaudoin v. Albert Colpron, \$100.  
Stella Le Houillier v. Alph. Guy et Julia Guertin, \$35.  
C.-W.-H. Rondeau v. J.-H. Rocheleau et Guillaume-W. Piché, \$3,500.  
McClue Newspaper Syndicate v. Daily Mail Co., \$225.  
Aimé Lanthier v. Ad.-Ls. Caron, J.-A. Caron et R.-E. Caron, \$1,200.  
Wilner Loan Syndicate v. R. Richstone, \$116.  
Geo. Rabinovitch v. L. Méthot, \$120.  
Jos. Piretz v. Chas. Wexler, \$130.  
Mary-F. Thomson v. Hannah Pierce, \$107.  
James McLean v. Foster Realty Co., \$579.  
Ebser Kakan v. Isaac Gottman et Henry Brithols, 2e classe.  
Mott Co., Ltd v. J.-A. Dubois, \$208.  
Windser Hotel Co., Ltd v. M.-F. Hicks, \$200.  
Prudential Trust Co., Ltd v. A.-N. Brodeur, \$3,000.

Prudential Trust Co., Ltd v. F.-H. Norman, \$2,000.  
J.-A. Séguin et al v. Asch., Ltd, \$197.  
J.-A. Lalonde v. A. Larose, \$325.  
Louis-A. Léonard v. Raoul Duquette, \$146.  
Elle-V. Thomson v. J.-A. Mackay, \$7,557.  
Della Bernard v. Jos. Roby, 1re classe.  
Miner Shoe Co., Ltd v. J.-N. Maio, \$101.  
E. Rivet es qual v. Abe Bournader, \$190.  
Commissaires Ecoles Saint-Stanislas v. Bernard Damiens et J.-Horace David, \$460.  
Lamontagne Ltd v. Louis Rocheleau et Hertel Rocheleau, \$181.  
J.-P. Kelly v. Carolino Héty et Donat Laperrrière, \$12,466.  
Arcade Longtin v. Harry Barris, \$1,241.  
J.-R. F. Beaudry et al es qual v. Rose-Annie Moretti et Mme C.-J. Barbeau, \$155.  
La Sauvegarde v. Jos. Kouri, \$160.  
G. Laizon v. Arthur Saint-Aubin, \$672.  
H. Morin et al v. Fred Cornus et Geo. Cornus, \$575.  
Abraham Greenberg v. Morris Joseph, \$100.  
L.-L. Sicard v. Arthur Lefebvre, \$1,460.  
T.-R. Paquet et al v. London Lanca-

shire Guarantee Acc. Co., \$5,000.  
Ph. Strachan v. W.-A. Catton, \$2,387.  
C.-L. Greaves et al v. Jubilee Amusement Co., Ltd, \$12,229.  
F. Guidazio v. Ph. Leduc, \$200.  
MacMay Realty Co. v. Léon Legault, \$1,009.  
MacMay Realty Co. v. Denis Cabana, \$1,009.  
Wm. Dousett v. Adéland Beauparlant, \$110.  
L. Villeneuve & Co., Ltd v. Dominique Corbell, \$214.  
Geo. Villeneuve v. Metal Shingle and Siding Co., Ltd, \$2,000.  
Crédit Montréalais, Ltd v. L.-J. Primeau, \$875.  
F.-J. Bisailon v. Edmond-Albert Duchesne et Ferdinand Comte, \$305.  
Can. Chadwick Metal Co. v. Armand Vinet, \$118.  
Banque Royale du Canada v. Elisabeth Trudeau et Mme J.-O. Labelle, \$2,514.  
Jos. Simard v. Ville de Maisonneuve, \$513.  
Eug. Monette v. Dominique Corbell, \$151.  
Commission des Ecoles Catholiques v. Danville Realty Co., Petro Russo, Thérèse Semina, Tansepphae Var-delly et Agata Maffel, \$8.

A suivre page 24